

## COMPTE-RENDU

### Conseil de quartier Chartrons – Grand Parc – Jardin Public

Jeudi 19 décembre 2024, Salle des fêtes du Grand Parc



#### *Étaient présents :*

- Bernard Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons–Grand-Parc–Jardin Public
- Mathieu Ahyerre, Responsable du service expertise aménagement, Bordeaux Métropole
- Guillaume Sengenès, Directeur du Développement Social Urbain, ville de Bordeaux
- Guillaume Gueguen, Directeur de l'EBE La Fourmilière du Grand-Parc
- Fannie Le Boulanger, Adjointe au maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité
- Sylvie Schmitt, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- Didier Jeanjean, Adjoint au Maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Stéphane Pfeiffer, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme résilient, du service public de l'habitat et de l'économie sociale et solidaire
- Sandrine Jacotot, Adjointe au Maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité
- Pascal Jarry, Directeur de la mission Démocratie permanente, mairie de Bordeaux
- Bertille Libault, mission Démocratie permanente, mairie de Bordeaux
- 70 habitants du quartier

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité au lien suivant :  
[Conseil de quartier Chartrons, Grand parc, Jardin public - 19 décembre 2024](#)



## INTRODUCTION DE BERNARD BLANC

*Maire-adjoint du quartier Chartrons–Grand-Parc–Jardin Public*

Bernard Blanc indique que la salle des fêtes du Grand-Parc constitue un équipement majeur du quartier. Elle propose des spectacles de très grande qualité qui permettent de créer le lien social entre les habitants. La proximité est une préoccupation permanente de la mairie de quartier. En 2024, Bernard Blanc s'est attaché à être présent le plus souvent aux côtés des habitants.

Durant l'année écoulée, la mairie de quartier a organisé 17 réunions publiques, 25 rencontres avec des associations, 120 rencontres individuelles, 2 conseils de quartier et 50 rencontres avec les commerçants.

Tous les jeudis, à 17 heures, des permanences sont programmées à la mairie de quartier afin d'étudier les demandes des riverains, les projets sportifs et culturels, les questions d'aménagements et de travaux de voirie, ainsi que les problématiques de proximité et de vivre ensemble. Concernant la tranquillité publique, une réforme prévoit l'armement partiel de police municipale, l'objectif étant d'assurer la liberté de circulation à l'ensemble des habitants.

En outre, la mairie prévoit :

- L'accompagnement des travaux d'aménagement de la place du Marché des Chartrons : amélioration de la tranquillité, la végétalisation et l'attractivité du quartier ;
- Plusieurs projets d'aménagements de voirie, notamment sur le cours Journu Auber et la rue David Johnston.

**Mathieu Ahyerre**, Responsable du service expertise aménagement, Bordeaux Métropole

Les travaux du parc du Grand-Parc ont débuté en 2019 à l'arrière du centre commercial. L'ensemble du projet coûtera 12 millions d'euros. La phase 2, qui portera sur la prairie nord et la bande sportive, sera entamée en février prochain. Il est à noter que la zone de la phase 1 a été primée dans le cadre des Victoires du Paysage. Ce prix récompense également les habitants impliqués dans la construction du projet.

Une réunion prévue pendant la 2<sup>e</sup> quinzaine de janvier 2025 permettra aux habitants de comprendre le phasage des travaux, dont la durée totale sera d'une année.

**Guillaume Sengenès**, Directeur du Développement Social Urbain, ville de Bordeaux

L'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée », menée dans 60 territoires en France, concerne l'ensemble du secteur du Grand-Parc. Plus de 100 habitants sont accompagnés dans ce cadre. L'objectif est de répondre à l'exigence du droit à l'emploi, à l'aide :

- du comité local pour l'emploi : partenaires institutionnels, associations, bailleurs, département et ministères ;
- 2 EBE (entreprises à but d'emploi), les 2 EBE emploient des personnes selon leurs compétences et les besoins du quartier, sans concurrence avec les employeurs sur place. Une première est constituée en Groupement d'employeur et peut mettre à disposition des personnes dans des structures du quartier, l'autre EBE salarie directement les personnes pour plusieurs projets dont celui de ferme urbaine à proximité du centre social.

**Guillaume Gueguen**, Directeur de l'EBE La Fourmilière du Grand-Parc

La première EBE, appelée « Grand-Parc Solidaire », correspond à un groupement d'employeurs. Son objectif est de soutenir le développement du territoire en mutualisant la création d'emplois. Elle salarie des personnes pour les mettre à disposition de partenaires comme le petit parc par exemple.

La seconde EBE, plus classique, porte en propre ses activités :

- la conciergerie de quartier « Le Comptoir », dans un lieu de ressources et de rencontres mis à disposition par Aquitanis : aide aux démarches, au numérique et à la mise en relation avec les acteurs, renforcement des liens entre les habitants, lutte contre l'isolement des aînés et offre de services « coups de main » (bricolage, aide au déplacement, etc.) ;
- les ateliers, dont le local se situera dans l'ancien pôle médical partagé avec un tiers lieu (atelier de fabrication partagée) : réemploi, couture, atelier bois, plastique, réparation ;
- le projet de ferme urbaine et pédagogique, dont l'objectif est de conduire une activité économique et de créer des emplois, à savoir la production de plans et de plantes aromatiques à destination des restaurateurs et des habitants.

Toutes ces activités seront menées avec les autres acteurs du territoire afin de faciliter la mutualisation des moyens et des compétences.

Pour Bernard Blanc, ces projets soulignent l'engagement de la ville de Bordeaux dans l'économie sociale et solidaire et le lien social.

## **LES ENFANTS DANS LA VILLE : GRANDIR ET S'EPANOUIR (0-10 ANS)**

### **La politique publique à l'échelle de la ville**

**Sylvie Schmitt**, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Bordeaux fait partie du réseau des « Villes amies des enfants » animé par l'UNICEF, ce qui se décline dans différents engagements et se traduit par 80 crèches, 117 écoles publiques, 600 animateurs périscolaires et extrascolaires et 6 550 places le mercredi.

La population scolaire ayant augmenté de 3 %, le budget de la petite enfance a été rehaussé de 29 % et le budget du périscolaire de 26 %. Conformément à une obligation légale, la ville de Bordeaux accorde également un budget à la scolarisation dans les écoles privées, à hauteur de 4,3 millions d'euros en 2024.

En matière d'inclusion, 290 000 euros sont alloués à l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers, notamment dans le cadre de la pause méridienne, du mercredi et des vacances.

**Fanny Le Boulanger**, Adjointe au maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité

La hausse de la démographie bordelaise nécessite de créer des équipements et de nouveaux groupes scolaires. A cet égard, la population du quartier Chartrons-Grand-Parc-Jardin Public est repartie à la hausse ces dernières années. Par ailleurs, l'enjeu de la ville est de répondre aux nouveaux besoins des familles, notamment en matière de services

périscolaires et de places de crèches. L'équipe municipale s'attache également à la qualité de vie et d'accueil des enfants en crèche ou à l'école.

S'agissant de la petite enfance, cette politique se décline dans :

- les crèches municipales en gestion directe : refus de dégrader les taux d'encadrement et de recourir à personnel moins bien formé ;
- les crèches municipales en gestion déléguée : contrats renforcés afin d'assurer une réelle qualité d'accueil et critères de prix non prépondérants ;
- les crèches associatives : octroi d'un financement suffisant pour leurs projets éducatifs.

En outre, la feuille de route de la petite enfance inclut un volet d'accompagnement des assistantes maternelles et des parents les plus éloignés des modes d'accueil.

**Sylvie Schmitt**, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Le projet éducatif de territoire pour les 0-18 ans s'articule autour de 4 axes : parcours, solidarité, environnement et démocratie. Pour sa part, la cité éducative permet d'attribuer des moyens à l'enfance et de mettre en cohérence les acteurs comme la CAF, l'éducation nationale, l'Etat et la ville afin de focaliser l'action sur la réussite éducative des enfants les plus défavorisés. Ainsi, des collégiens participent à des concours d'éloquence. Un projet de parcours de citoyenneté permet également à des jeunes de se rendre à la mairie, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Un autre exemple d'action réside dans la halte-garderie itinérante mise en place tous les mardis au Grand-Parc. Celle-ci offre du répit parental et agit auprès des parents les plus éloignés de modes de gardes.

Par ailleurs, le Conseil municipal des enfants permet à 64 élèves de CM1 et CM2 volontaires et tirés au sort de représenter l'ensemble des quartiers de Bordeaux, de travailler sur différents projets et d'inspirer les élus par leur engagement.

La ville de Bordeaux est également l'une des premières villes ayant obtenu le label 100 % Education Artistique et Culturelle, dans le cadre duquel des enfants sont parrainés par des artistes.

Dans le quartier, la 60<sup>e</sup> Rue aux Enfants a également été inaugurée récemment. Les cours buissonnières, pour leur part, ont pour objectif de végétaliser les cours d'école et créer des îlots de fraîcheur en vue d'un usage plus mixte de l'espace.

Enfin, 98 % des enfants de Bordeaux déjeunent à la cantine, avec 23 000 repas cuisinés tous les jours. L'objectif de 60 % de repas bio est d'ores et déjà dépassé. La ville favorise également l'approvisionnement local dans ses achats, afin d'aider l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

### **Déclinaison territoriale, exemples sur le quartier**

**Fanny Le Boulanger**, Adjointe au maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité

Les nouveaux équipements sont :

- la cour buissonnière des 2 crèches du Grand-Parc ;
- l'école et la crèche Montgolfier du secteur Jardin Public : rénovation, extension et création d'une crèche de 40 places, avec large place faite à la nature ;
- la 60<sup>e</sup> Rue aux Enfants de l'école Marie Curie.

## RESTITUTION DES ECHANGES

*Le temps d'échanges entre les habitants est organisé autour de la question suivante :*

**« Comment rendre ensemble notre ville plus agréable à vivre et épanouissante pour tous les enfants et toutes les familles ? »**

- **Assistants maternelles**

*« Je travaille dans une maison d'assistantes maternelles. Que prévoit la ville pour ce type de structure, qui doit supporter des charges et des baux professionnels ? »*

Fannie Le Boulanger indique que la ville aide les maisons d'assistantes maternelles (MAM) par l'octroi d'une subvention à l'installation et à l'équipement de 3 000 euros. Les assistantes des MAM se voient également proposer des temps de formation et de rencontres au même titre que les autres assistantes maternelles (actions d'éveil et d'éducation artistique, etc.).

- **Mixité**

*« Pour favoriser la mixité entre les enfants du Grand-Parc et ceux des autres quartiers, il faut appliquer la carte scolaire. Des permanences sont organisées au café du Petit Parc des parents d'élèves de l'école Condorcet pour apporter des informations sur le quotidien de cet établissement. »*

Fannie Le Boulanger note que l'association le Petit Parc s'est créée en partie sur le constat du contournement de carte scolaire entre le Jardin Public et le Grand-Parc. Cette association vise à recréer du lien entre ces deux secteurs, notamment à travers le café-cantine du Petit Parc.

Sylvie Schmitt considère l'engagement des parents comme précieux, notamment pour promouvoir la qualité des écoles auprès d'autres parents ayant besoin d'être rassurés. Pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, le parti pris de la mairie est de scolariser les enfants à moins de 10 minutes à pied de leur lieu de vie.

En tout état de cause, les rénovations urbaines du Grand-Parc amèneront de nouvelles populations et favoriseront la mixité. Une part de la population évite le collège Casimir Fidel pour placer ses enfants dans le secteur privé. Un important travail est réalisé avec l'équipe éducative de ce collège, qui organise des séjours d'inclusions des CM2, par exemple. Ces actions permettent de rassurer les enfants et leurs parents.

Les échanges de projets pédagogiques entre les écoles sont également une piste à approfondir. Enfin, une expérimentation concerne les 2-3 ans des familles éloignées de l'école. La ville a retenu l'école Montgolfier pour ce projet en faveur de la mixité : 6 des 11 enfants concernés sont rentrés en petite section.

- **Sécurité des circulations**

*« A 18 heures, il fait déjà nuit et la circulation devient très dangereuse. Des cyclistes et des personnes à trottinette circulent à toute vitesse dans l'enceinte du Jardin Public. »*

*« Je suis assistante maternelle : je vous demande de lutter contre les rats et les pigeons et de traiter le problème des flaques d'eau des allées du Grand-Parc, qui ne permettent pas de circuler avec une poussette. »*

*« Au Grand-Parc, aucun véhicule, bus inclus, ne respecte la limitation à 30 km/h devant le collège et la station Total. J'ai été témoin de nombreuses altercations entre des usagers de la voirie. Je vous ai déjà alerté sur ce point. Comment éduquer des enfants à la citoyenneté dans une zone de non-droit ? »*

Fannie Le Boulanger relève que le sujet de l'enfance et celui des mobilités sont intimement liés. Néanmoins, les questions de circulation doivent également être traitées lors de la seconde partie du conseil de quartier.

Bernard Blanc convient que, depuis l'amélioration du revêtement de la voirie du Jardin Public, les cyclistes y circulent à trop grande vitesse. Une action de sensibilisation sera lancée prochainement. Le cas échéant, elle sera suivie de verbalisations.

En outre, des opérations d'amélioration de l'éclairage sont en cours. Un plan de modernisation de l'éclairage public est également prévu à long terme.

### **Civisme et propreté**

*« La première étape est le civisme et l'éducation des parents. La ville n'est pas toujours propre, mais c'est aussi dû aux Bordelais. »*

*« La seule solution pour éradiquer les rats et les pigeons est de verbaliser les personnes qui les nourrissent. »*

Fannie Le Boulanger cite l'adage suivant : *« il faut tout un village pour élever un enfant »*. Les parents isolés, qu'ils soient en précarité économique ou non, ont besoin d'aide.

Bernard Blanc fait savoir qu'une brigade des incivilités a été créée, notamment afin d'identifier les personnes responsables de dépôts sauvages. Cette brigade détient un pouvoir de verbalisation. De plus, en concertation avec les bailleurs sociaux, une opération coup de poing de dératisation sera lancée au Grand-Parc.

# LES MOBILITES

---

## La politique municipale en matière de mobilités

*Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés*

Le maire a souhaité coordonner les aspects d'espace public et de mobilités, avec une délégation qui fonctionne de manière très transversale sur ces deux sujets.

Aujourd'hui, les transports représentent 35 % des émissions de gaz à effet de serre. A l'horizon 2050 et dans le cadre de l'impératif de limitation du réchauffement climatique, cette part doit être réduite de manière considérable. Il s'agit de passer de la prise de conscience à la mise en pratique et de :

- organiser l'espace public ;
- créer l'espace public en le partageant avec toutes les mobilités ;
- aider en diversifiant : nouveaux transports en commun, autopartage (potentiel de chute du nombre de voitures de 1 voiture par foyer à 1 voiture pour 5 à 8 foyers, selon certaines études) ;
- rassurer en aménageant ;
- accompagner en légiférant.

A l'échelle de Bordeaux, la démarche part de l'école. Bordeaux est une ville en pointe de la formation « savoir rouler à vélo » dans les en CM2 pour préparer l'entrée au collège. Un travail porte également sur les rues devant les écoles (rues aux enfants).

La première exigence est la place du handicap. En 2026, tous les espaces verts seront mis aux normes en matière d'accessibilité. Le travail se poursuit sur l'accessibilité des écoles.

Didier Jeanjean souligne en outre la mise en place du stationnement sécurisé avec le vélobox.

Sur les axes majeurs, il s'agit de donner la priorité aux transports en commun. La liane 9, qui emprunte tous les boulevards est maintenue et la ligne H est en projet.

## Déclinaison sur le quartier

Dans le quartier, les aménagements livrés concernent les rues Lavoisier et Laroche. Pour la place Barkhausen, l'aménagement est en cours et vise à mettre en valeur la nature en ville, les mobilités et le bien-être, qui passe aussi par l'esthétique. Un futur aménagement portera également sur les petites discontinuités des pistes cyclables, comme la place Paul Doumer et le quai des Chartrons.

Bernard Blanc précise que l'aménagement sera accessible après le cours du Médoc, à hauteur du hangar 14. Après ce hangar, il convenait effectivement de sécuriser l'axe réservé aux vélos.

## TEMPS D'ECHANGES

### • Métro

« Lors du Forum des Associations, un stand évoquait un projet de métro. Qu'en pensez-vous ? »

Bernard Blanc indique que le métro relève de la compétence de Bordeaux Métropole. Un débat public semble rouvert sur ce mode de transport.

- **Dangerosité liée à la vitesse des vélos et des trottinettes**

*« La circulation des trottinettes et des vélos sur les voies de tram est dangereuse, y compris pour les tramways et les piétons. La piste cyclable est doublée parallèlement aux quais. Pour autant, les vélos et trottinettes continuent de circuler rapidement sur les quais. »*

*« Les cyclistes ont certes le droit de circuler en sens interdit. Néanmoins, tous les vélos grillent les feux à certains endroits. Je crains les accidents et je freine désormais au feu vert. »*

Didier Jeanjean note que l'installation d'un marquage du cheminement des vélos dans le Jardin Public constitue une première étape avant toute verbalisation. A ce titre, la circulation des vélos sur les voies de tram est interdite. Les statistiques de la police montrent que les cyclistes restent les usagers les plus sanctionnés.

Par ailleurs, les opérateurs chargés des vélos et des trottinettes en location doivent géolocaliser les zones piétonnes pour brider la vitesse des véhicules et obliger les utilisateurs à marcher. Cependant, ce système ne touche pas les trottinettes privées et les *fat bikes*.

En outre, le Code de la route autorise le contresens cyclable. La ville s'efforce de pallier les inconvénients issus de cette pratique par des aménagements de voirie. La rue de la Course est trop petite de ce point de vue, alors qu'elle est particulièrement fréquentée.

*« Aux Chartrons, de nombreux livreurs à vélos, souvent très démunis, circulent de manière dangereuse. Peut-on les aider à rendre leurs vélos plus visibles par un éclairage ou une peinture spécifique ? »*

Stéphane Pfeiffer explique que les livreurs trafiquent leurs véhicules pour circuler plus rapidement et espérer un salaire suffisant. Ils n'ont pas d'employeur et sont exploités par des plateformes privées. Grâce à la maison des livreurs, plus de 300 livreurs ont accès à des soins. Progressivement, la ville accompagne cette population sur les questions de sécurité routière.

- **Stationnement**

*« A proximité de la clinique et d'Eurofins, des véhicules sont garés sur tout le trottoir. Les poussettes doivent souvent emprunter la voirie. »*

*« Vous prônez le partage de l'espace public. Le réaménagement du cours Journu Auber, qui revêt des aspects positifs, fait néanmoins passer le nombreuses de places de stationnement de 52 à 14. Où est le partage, dans ce cas ? »*

*« Au cours Journu Auber, 1 seule place handicapée est disponible pour les clients du cabinet de kiné. »*

*« Au cours Journu Auber, la suppression d'un grand nombre de places de stationnement pose un problème important. Il manque de places PMR. »*

Bernard Blanc fait savoir que les services de la mairie prévoient un autre plan, avec 8 nouvelles places de stationnement, dont 6 à proximité du cabinet de kiné. Certaines sont des places PMR. A proximité de l'avenue Emile Counord, il sera demandé à la police municipale de faire le nécessaire pour que les places de stationnement puissent être utilisées en toute tranquillité.

Didier Jeanjean souligne que le cours Journu Auber a fait l'objet d'une réunion publique et d'une concertation. Les besoins du cabinet de kinésithérapie ont été pris en considération et le plan initial a été amendé.

Didier Jeanjean ajoute qu'en cas de travaux, chaque habitant du secteur concerné peut requérir un arrêté autorisant le stationnement d'un artisan, par exemple. Le dispositif Pass 52 constitue une autre solution de stationnement.

- **Placette du Lavoir**

*« Le projet de placette du Lavoir est certes très esthétique. Néanmoins, les travaux de plantation sont reportés au prochain trimestre. Les barrières en bois ont été pliées. De plus, la fontaine est utilisée par les enfants pour remplir des ballons de baudruche. Il faut en diminuer la durée et la pression. Enfin, la placette est devenue un endroit privilégié pour les déjections canines. »*

Didier Jeanjean explique que la végétation se développe librement en jachère en l'attente des plantations, notamment afin de régénérer les sols. Il demandera aux services concernés d'étudier la possibilité de réduire le débit de la fontaine et adressera un courrier à l'attention du principal du collège situé à proximité.

- **Projet d'aménagement de la rue de la Course**

*« Le projet de la rue de la Course est absolument aberrant. Marchez-vous et vivez-vous dans Bordeaux ? Le soir, la circulation des vélos est angoissante pour les personnes d'un certain âge, tant la vitesse est excessive. Nous ne sommes pas contre l'écologie et la réduction de la place de la voiture. Toutefois, il faut davantage de progressivité dans les actions. Les habitants de rue de la Course ont l'impression de ne pas être écoutés. »*

*« La quasi-totalité des riverains de la rue de la Course est non pas opposée à l'écologie et à la circulation des vélos, mais soucieuse de l'attractivité de la ville vis-à-vis des commerçants et des entreprises. »*

Bernard Blanc assure que la mairie a bien pris note des avis des habitants.

Didier Jeanjean indique que la ville travaille avec les habitants, la Métropole et les services de la Mobilité. Le projet peut parfaitement être remis en question. Plus généralement, le trafic de vélos a atteint un niveau inédit à Bordeaux, y compris lors des jours de mauvais temps. Il convient nécessairement de trouver une solution de circulation pour les cyclistes.

- **Projet d'aménagement de la place du Marché des Chartrons**

*« La végétalisation de la place recueille l'adhésion du plus grand nombre de riverains. Néanmoins, des dommages collatéraux de la piétonnisation de cette place sont à prévoir, notamment en matière d'accès des automobilistes et de privatisation de l'espace public. Le secteur devient progressivement un bar à ciel ouvert. »*

Bernard Blanc indique que ce projet doit faire l'objet d'une concertation permanente. L'ensemble du planning de travaux et des plans ont déjà été communiqués. La mairie ne néglige pas le risque de surfréquentation de la place, laquelle doit aussi bénéficier aux habitants, bien entendu.

Didier Jeanjean ajoute que le projet de la place a également fait l'objet de très nombreux échanges, notamment avec les élus d'opposition. Chaque opération est le fruit d'une concertation. Les projets d'aménagements peuvent parfaitement être modifiés pour en tenir compte, comme l'exemple de la rue David Johnston le démontre.

- **Adaptation au changement climatique**

*« Le changement climatique est déjà en cours. L'utilisation des voitures doit se réduire drastiquement dès à présent, sans quoi nous ne ferons jamais les efforts nécessaires. »*

Didier Jeanjean observe que la prise de conscience du réchauffement climatique est désormais généralisée. La deuxième marche est d'aller ensemble changer le quotidien en acceptant les compromis.

## **CONCLUSION**

---

**Stéphane Pfeiffer**, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme résilient, du service public de l'habitat et de l'économie sociale et solidaire

En 2019, la ville de Bordeaux a lancé une consultation pour amorcer la transformation du centre commercial Europe du Grand Parc, qui se dégradait et perdait son attractivité. En 2021, un projet a été retenu. A la mi-novembre 2024, le titulaire s'est retiré du projet qui prévoyait 250 logements, un parking silos, des commerces supplémentaires. Ce projet est donc abandonné. La ville travaille donc ardemment depuis 1 mois sur les suites à donner à cette annonce.

A très court terme, il s'agit d'améliorer la situation en faisant état des lieux des cellules de commerce vacantes pour en évaluer les travaux nécessaires et les louer à nouveau. Une étude sera conduite en janvier 2025 pour recueillir les besoins en offres commerciales.

En mars 2025, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin que des commerçants ou structures intéressées se fassent connaître. Parallèlement, les travaux de réhabilitation des cellules commerciales seront lancés. En juillet 2025, les nouveaux occupants du centre commercial seront accueillis.

La dégradation esthétique du centre commercial et les sujets de sécurité et de tranquillité sont pris en compte. La police nationale se rend plus fréquemment dans le secteur, dont la configuration facilite ou encourage les mésusages.

A cet égard, les 3 cellules incendiées seront démolies à la fin 2025. La voie qui entoure le centre évoluera pour créer un contact direct entre le parc et le centre. En outre, InCité s'est engagé à réaliser des travaux de remise en peinture au début 2025. A la fin janvier ou début février, une réunion publique sera consacrée au centre commercial Europe.

A terme, plusieurs scénarios restent à explorer :

- la réhabilitation lourde du centre en profondeur : ouverture des commerces vers l'avant et mise en place d'un lieu de vie pour le quartier ;
- la démolition et la reconstruction du centre.

Ces deux scénarios, qui nécessitent des financements publics, sont privilégiés par la ville. Toutefois, le scénario de la mise en œuvre d'un programme mixte ne peut être exclu à ce stade.

Enfin, pour ce qui concerne l'avenir à long terme du centre, une concertation sera organisée tout au long de 2025 avec les habitants.

**Sandrine Jacotot**, Adjointe au Maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité

Le premier travail consistera à redynamiser l'association commerçants-riverains. La ville agira à ses côtés pour enrayer le commerce illicite.

**Bernard Blanc**, Maire-adjoint du quartier Chartrons – Grand-Parc – Jardin Public

Bernard Blanc souhaite aux habitants d'excellentes fêtes de fin d'année et leur donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le 15 janvier (19 heures 30) à la Halle des Chartrons, en présence du maire de Bordeaux.

## **ANNEXE : CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS SUR LE SUJET DES ENFANTS DANS LA VILLE**

### **Comment rendre ensemble notre ville plus agréable à vivre et épanouissante pour tous les enfants et toutes les familles ?**

- Favoriser la mixité et les échanges entre les enfants du Grand Parc et des deux autres quartiers, ça passe par le respect de la carte scolaire ! Permanence des parents au Petit Parc. Changer les règles de dérogation ?
- En faisant davantage la promotion de l'interculturalité qui permettra à tous les enfants, quelque soit leurs origines de découvrir non seulement les valeurs et traditions de la France et ceux d'ailleurs. Pour vivre ensemble, il faut se connaître il faut s'accepter.
- Agréable donc pour tout le monde ! Constat est fait qu'il y a beaucoup trop de pigeons et de rats qui génèrent dégâts et salissures devant et sur les magnifiques façades de Bordeaux ! Sans oublier les maladies que ces bestioles sont susceptibles de nous apporter. La propreté de la ville sera ainsi assurée en partie !
- Vous nous parlez de la rue aux enfants, cependant, nous avons 3 écoles dans le Grand parc et aucun véhicule ne respecte la limite de 30km/h, même pas les bus...qui fument en frôlant nos enfants sur la piste cyclable avec leur vélo, ou trottinette qui sortent de l'école, la piscine, etc. qui traversent sans regarder. 12000 habitants combien d'enfants au Grand Parc ?
- Réguler la circulation des divers utilisateurs de la rue publique : piétons roulants (vélos, trottinettes, scouts). Sécuriser les trottoirs.
- Sécuriser les trottoirs : plus de vélos, plus de patinette, plus de livreurs à pizzas à contre-sens. Exécuter les pénalités à 135€.  
Sensibiliser dans les écoles ! Quid de la continuité parentale ?  
Revoir l'accessibilité des passages piétons qui sont creusés à la descente du trottoir en cas de pluie abondante, une énorme flaque d'eau oblige le piéton à travers hors passage (assurance en cas d'accident ? responsabilité ?)  
Sensibiliser c'est bien, sévir directement c'est mieux !
  - Suggestion d'installer un passage piéton près du carrefour rue David Gautier, rue Frédéric Bentayoux et du centre médical près du parking (résidence Montesquieu, parking Grand parc). Un accident (mortel) à déjà eu lieu à cet endroit.
  - La rue aux enfants est une excellente initiative. Toutefois, il faut sécuriser également les rues adjacentes en réduisant le trafic de transit.
  - Développer encore la rue aux enfants (rue Berthelot).  
Problème de voirie aux abords de l'école impraticable à pied. Assécher (écoles Schweitzer).

- Sécuriser les rues avec de la lumière et sécuriser la circulation y compris au Jardin Public (vélos et trottinette).

Pour la petite enfance à travers les associations. Sécuriser les abords.

- Plus d'aménagement ludiques pour les enfants en bas des immeubles ou sur des petites places sans avoir besoin d'aller dans un parc (Rivière ou Jardin Public). Ne pas oublier les bancs pour les parents et les nounous.